



Association des résidents et riverains du Lac Gravel

*Préservez notre lac,
ensemble c'est possible*

Nom et prénom

Sexe

F M

Inscrivez votre numéro municipal et cochez le nom
de votre rue

(inscrivez votre numéro de téléphone et votre courriel)

No montée Gravel
chemin Tour du Lac Gravel
Mont-Saint-Michel (Québec)
J0W 1P0

Téléphone:

Courriel:

CARTE DE MEMBRE

(cochez votre choix)

Demande d'adhésion

Renouvellement

Payée par chèque

Payée comptant

Montant \$

Administration No

Cochez si l'adresse postale est la même que l'adresse municipale ci-dessus

(inscrivez votre numéro de téléphone principal, votre courriel et votre adresse postale
s'ils diffèrent des renseignements ci-dessus)

Téléphone:

Courriel:

ADRESSE POSTALE (correspondance)

Adresse

Veuillez nous faire parvenir ce formulaire, dûment complété, et votre chèque (au
montant de 10.00 \$) fait à l'ordre de l'Association des résidents et riverains du
Lac Gravel, à l'adresse suivante:



Association des résidents
et riverains du Lac Gravel
Mont-Saint-Michel (Québec) J0W 1P0

★ Votre carte de membre sera accrochée à votre porte au lac

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL

COVID - 19

X

Chers résidents et riverains du Lac Gravel, les membres du Conseil d'administration de l'Association résidents et riverains du Lac Gravel vous souhaitent un été ensoleillé et chaud. À cause de la pandémie qui sévit dans le monde entier, notre activité estivale, malheureusement, n'aura pas lieu cette année tout comme l'Assemblée annuelle.



Toutefois, les membres du CA continuent toujours leur vigie pour protéger le lac. Les mesures de transparence, dans le cadre de notre participation au Réseau de surveillance volontaire du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont déjà débutées et l'un des trois prélèvements ayant trait à la détection de la présence des coliformes fécaux et des entérocoques est déjà fait. De plus, des échanges avec la Municipalité de Mont-Saint-Michel a permis l'installation de nouvelles bouées ayant pour but d'essayer de diminuer l'érosion des berges. Ces quelques bouées blanches, qui seront bientôt déplacées à 60 mètres de la rive, rappellent aux utilisateurs du plan d'eau qu'ils doivent rouler à moins de 10km/h entre la rive et la bouée. Quant aux bouées jaunes, elles signalent les hauts-fonds et les rochers près de la surface de l'eau.

Dans cette même foulée, une caméra de surveillance a été installée au quai public afin de faire un suivi sur le lavage des embarcations. Souriez, car la Municipalité vous observe en direct de l'Hôtel de Ville. Un distributeur de désinfectant pour les mains et une toilette portable sont également mis à la disposition des utilisateurs du Lac Gravel.

Nous profitons aussi de l'occasion pour vous inviter à acheter votre carte de membre en complétant le formulaire que vous retrouverez dans ce dépliant.



L'Association des résidents et riverains du Lac Gravel a toujours à cœur de protéger la qualité de l'eau du lac. Ainsi, tout comme le Dr Arruda qui nous répète de se laver les mains, de maintenir une distance de 2 mètres entre nous et de porter un masque pendant la pandémie, les membres du CA vous rappelle l'importance de laver vos embarcations avant leur mise à l'eau pour empêcher la propagation du myriophylle à épi ou d'autres espèces envahissantes. Même si nous n'avons pas répertorié d'espèces envahissantes dans notre lac, il est souhaitable de prendre l'habitude de laver votre embarcation lorsque vous sortez votre bateau de l'eau, car beaucoup de lacs non pas les installations nécessaires pour procéder au lavage des embarcations et des remorques. Voici quelques **moyens et trucs** afin d'épargner le pire à notre beau Lac Gravel.



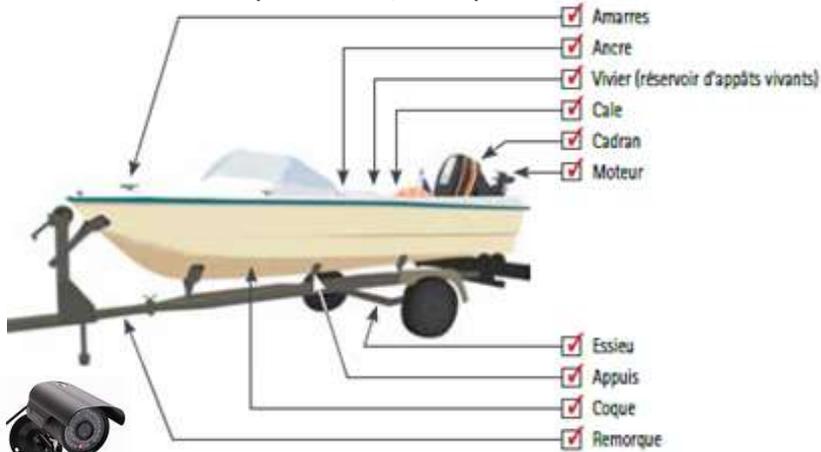
**LA PRÉVENTION, LA MEILLEURE OPTION
CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI**



3 étapes simples pour éviter le pire

- ☑ Inspecter l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris
- ☑ Videz toute eau qui se trouve dans l'embarcation (vivier, moteur, cale, glacière)
- ☑ Nettoyez l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel ayant été en contact avec l'eau

À chaque utilisation, son inspection



**POUR LA PROTECTION DU LAC
VOUS ÊTES FILMÉ**

CODE D'ÉTHIQUE ENVIRO-NAUTIQUE

- ☒ Je respecte la vitesse de moins de 10 km/h à moins de 60 mètres (196 pieds) de la rive
- ☒ Je circule dans les zones d'eau profonde et au milieu du lac, là où il y a plus de 6 mètres (19 pieds) de profondeur (motomarine, embarcation à turbine, bateaux conçus pour le wakeboard, bateau hautement cylindré)
- ☒ J'évite les chasses, les acrobaties, les encerclements répétés et le chavirement intentionnels (motomarine)
- ☒ Je donne priorité absolue aux nageurs et aux embarcations non motorisées
- ☒ J'ajuste le niveau sonore de mon système de son afin de ne pas importuner les riverains
- ☒ Je tiens mon embarcation à une bonne distance des oiseaux et animaux aquatiques

